



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9499^e séance

Vendredi 8 décembre 2023, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. De la Gasca López Domínguez	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afghanistan, Afrique du Sud, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cambodge, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Espagne, État plurinational de Bolivie, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gambie, Grenade, Guyana, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/970, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Andorre, l'Angola, Antigua-et-Barbuda, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, les Bahamas, Bahreïn, le Bangladesh, la Barbade, le Bélarus, la Belgique, le Belize, le Bénin, la

Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Brésil, le Cambodge, le Chili, la Chine, la Colombie, les Comores, le Congo, le Costa Rica, Cuba, Djibouti, l'Égypte, El Salvador, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'État plurinational de Bolivie, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, les Fidji, la Finlande, la Gambie, la Grenade, le Guyana, l'Indonésie, l'Iraq, l'Irlande, l'Islande, la Jamaïque, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizistan, le Koweït, le Lesotho, le Liban, la Libye, le Luxembourg, Madagascar, la Malaisie, les Maldives, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Mexique, la Namibie, le Nicaragua, le Nigéria, la Norvège, Oman, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République bolivarienne du Venezuela, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Sénégal, les Seychelles, Singapour, la Slovaquie, la Somalie, le Soudan, Sri Lanka, le Suriname, le Tadjikistan, le Tchad, la Thaïlande, le Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, la Türkiye, le Viet Nam, le Yémen et le Zimbabwe.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : L'intention du projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis (S/2023/970), dont au moins 97 États Membres de l'ONU se sont portés coauteurs en moins de 24 heures, est claire : exiger un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Le projet de résolution réaffirme la demande du Conseil de sécurité tendant à ce que toutes les parties s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils. Il exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, et il prie le Secrétaire général de lui rendre compte d'urgence et de manière continue de l'application de la résolution. Il est bref, simple et d'importance cruciale.

Le projet de résolution se fait l'écho de l'appel à un cessez-le-feu humanitaire lancé par les dirigeants du monde, les organisations humanitaires et, tout récemment, par le Secrétaire général dans sa lettre extraordinaire (S/2023/962). Nous avons accéléré le processus de négociation car, après 63 jours de conflit et 18 000 morts, il n'y a plus rien d'autre à faire ou à dire que d'exiger la fin de cette guerre. L'impératif de sauver le plus grand nombre de vies possible dès maintenant doit l'emporter sur toute autre considération.

L'adoption de la résolution 2712 (2023), le 15 novembre, a été une mesure importante, mais elle n'est pas suffisante. Les bombardements sur Gaza doivent cesser. L'aide humanitaire doit être acheminée à grande échelle, et la vie de nombreux civils, y compris les otages israéliens, doit être protégée. J'implore tous les membres du Conseil de voter pour ce projet de résolution.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis deux mois, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'exiger la fin de l'effusion de sang dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Il n'y a qu'une seule raison à cela : la position bornée, égoïste et destructrice des États-Unis, qui, en cherchant à protéger leur allié par tous les moyens, empêchent tout simplement le Conseil de sécurité d'intervenir. Pendant ce temps, les membres du Conseil ont été contraints d'écouter Washington dire qu'il allait régler lui-même le problème dans le cadre de sa « diplomatie discrète » et qu'il serait préférable que tous les autres ne s'en mêlent pas, pendant que de nombreux émissaires des États-Unis parcourent les capitales du Moyen-Orient.

Le résultat de cette diplomatie discrète sont le cimetière d'enfants palestiniens qu'est devenue Gaza, les milliers de civils morts et les hôpitaux, les écoles et les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui ont été détruits par les bombardements israéliens impitoyables. Mais surtout, le résultat est qu'Israël, encouragé à lancer une nouvelle phase de son opération militaire, envisage maintenant d'inonder les tunnels de l'enclave avec de l'eau de mer, ce qui risque d'avoir des conséquences humanitaires encore plus désastreuses. Une fois de plus, la diplomatie américaine laisse dans son sillage une terre brûlée et des destructions.

Comme le montre notre expérience, il est difficile d'attendre de l'actuelle Administration des États-Unis qu'elle fasse preuve de bon sens. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur ce point. Cependant, la situation actuelle est tout à fait exceptionnelle, et nous devons y réagir sans œillères. Comment nos collègues américains vont-ils expliquer leurs actions à leurs propres citoyens, qui sont des centaines de milliers à manifester dans les villes américaines pour défendre la Palestine, s'ils bloquent une fois de plus la demande d'un cessez-le-feu immédiat ? Comment pourront-ils regarder dans les yeux leurs partenaires du Moyen-Orient, qui, aujourd'hui, leur demandent collectivement d'appuyer le projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis (S/2023/970) ? J'espère qu'ils

se rendent compte de la façon dont leur décision sera perçue dans la région et au-delà.

Aujourd'hui, le monde entier s'est mobilisé pour défendre Gaza contre une destruction totale et pour défendre ses habitants contre une extermination complète. Il faut maintenant que nos collègues du Conseil fassent enfin, une fois pour toutes, le bon choix et soutiennent, aux côtés de l'écrasante majorité de la communauté internationale civilisée, la demande de mettre fin à la violence. Sinon, ils se retrouveront du mauvais côté de l'histoire, pour avoir soutenu des actions inhumaines et barbares, et l'histoire ne leur pardonnera pas.

Depuis le début de l'escalade, la Fédération de Russie demande au Conseil de sécurité de réagir en exigeant un cessez-le-feu immédiat. Nous avons déposé un projet de résolution à ce sujet (S/2023/772) dès le 16 octobre. Malheureusement, en raison de la position des délégations occidentales, il n'a pas été adopté (voir S/PV.9439). Nous sommes le 8 décembre. Nous avons, malheureusement, perdu un mois et demi de plus.

Il convient de saluer tout particulièrement le courage et le professionnalisme de la diplomatie arabe, et en particulier des Émirats arabes unis, qui ont pris l'initiative d'élaborer un document indispensable appelant à un cessez-le-feu. Nous notons également que, dans sa forme, il est rédigé dans la plus pure tradition des décisions historiques du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient. Et nous pouvons dire sans hésiter que, quel que soit le résultat du vote d'aujourd'hui, Abou Dhabi a déjà apporté aux travaux du Conseil de sécurité une contribution dont on se souviendra longtemps.

Nos collègues occidentaux ont aujourd'hui une nouvelle chance, peut-être la dernière, de se rattraper en votant pour le projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis en notre nom à tous. Nous espérons qu'ils la saisiront.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis sont profondément déçus par le résultat du vote d'aujourd'hui. Malheureusement, face à des souffrances indicibles, le Conseil est incapable d'exiger un cessez-le-feu humanitaire.

Je vais être clair. Dans le contexte des avertissements sérieux du Secrétaire général, des appels des acteurs humanitaires et de l'opinion publique mondiale, le Conseil est de plus en plus isolé. Il semble s'être détaché de son document fondateur. Quel message envoyons-nous aux Palestiniens si nous ne parvenons pas à nous unir derrière un appel à mettre fin aux bombardements incessants de Gaza ? D'ailleurs, quel message envoyons-nous aux civils partout dans le monde qui pourraient se trouver dans des situations similaires ?

Le résultat décevant du vote d'aujourd'hui ne nous dissuadera pas de continuer à implorer les membres du Conseil d'agir et de mettre un terme à la violence à Gaza. Le Conseil doit s'unir et agir face à la guerre, et les Émirats arabes unis continueront d'insister pour qu'il le fasse.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En dépit de la précipitation qui a caractérisé ce processus et du fait que les auteurs du projet de résolution S/2023/970 n'ont pas tenu les consultations nécessaires, les États-Unis ont collaboré de bonne foi à l'élaboration du texte. Nous avons proposé une formulation en vue de parvenir à un projet de résolution constructif qui aurait renforcé la diplomatie vitale que nous menons depuis le 7 octobre, accru les possibilités de faire entrer l'aide humanitaire à Gaza, encouragé la libération des otages et la reprise de pauses humanitaires et jeté les bases d'une paix durable. Malheureusement, presque toutes nos recommandations n'ont pas été prises en compte, et le résultat de ce processus précipité est un projet de résolution déséquilibré qui est divorcé de la réalité et qui n'aurait pas permis de réaliser la moindre avancée concrète sur le terrain. C'est pourquoi nous n'avons malheureusement pas été en mesure de l'appuyer.

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi les auteurs du projet de résolution n'ont pas souhaité inclure un libellé condamnant la terrible attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre Israël le 7 octobre. Cette attaque a fait plus de 1 200 victimes, y compris des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes de diverses nationalités, qui ont été brûlées vives, abattues, soumises à des violences sexuelles obscènes. Nous sommes très déçus que les auteurs n'aient offert pour les victimes de ces actes odieux ni leurs condoléances ni une condamnation de leurs assassins. C'est inconcevable. La violence sexuelle déclenchée par le Hamas le 7 octobre n'est pas non plus condamnée. Au cours des 20 dernières années, le Conseil a souligné à maintes reprises la nécessité de prendre au sérieux toutes les allégations de violences sexuelles liées à des conflits. Pourtant, le Conseil et nombre de ses membres ont gardé un silence frappant face aux informations selon lesquelles le Hamas aurait commis des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre le 7 octobre. Ces incidents doivent faire l'objet d'enquêtes et être condamnés, comme dans le contexte de tout autre conflit.

Il est tout aussi décevant que les auteurs aient refusé d'ajouter une formulation réaffirmant que le Comité international de la Croix-Rouge doit être autorisé à rendre visite aux otages qui sont toujours retenus par les terroristes du Hamas et d'autres extrémistes et à leur fournir des soins médicaux. Le projet de résolution n'encourage par ailleurs pas à rétablir des pauses humanitaires pour permettre la libération d'otages et l'augmentation de l'aide. Cette formule fonctionne. Elle pourrait être rétablie très rapidement si le Hamas acceptait de libérer des femmes et des otages civils.

Le texte ne reconnaît pas qu'Israël a le droit de se défendre contre le terrorisme, conformément au droit international. C'est un droit qui appartient à tous les États. Comme je l'ai déclaré plus tôt aujourd'hui (voir S/PV.9498), aucun pays ne peut ni ne doit tolérer ce que le Hamas a fait le 7 octobre. Si l'un de nos pays avait été attaqué de cette manière, nous attendrions tous du Conseil qu'il réaffirme notre droit de protéger nos civils. Ce qui est peut-être encore moins réaliste est que le projet de résolution maintient un appel à un cessez-le-feu inconditionnel. J'ai expliqué dans mes observations tout à l'heure pourquoi cela était non seulement irréaliste, mais également dangereux. Cela permettrait tout simplement au Hamas de rester en place, de pouvoir se réorganiser et de répéter ce qu'il a fait le 7 octobre. Un haut responsable du Hamas a récemment déclaré que le groupe prévoyait de répéter les actes ignobles du 7 octobre « encore et encore et encore ».

Pourtant, le projet de résolution présenté aujourd'hui affirme essentiellement qu'Israël devrait simplement tolérer cela, et qu'il devrait laisser libre cours à ce terrorisme. Ce n'est pas tenable, ce n'est pas réaliste et cela mènera Israël, les Palestiniens et l'ensemble de la région à la catastrophe. Tant que le Hamas s'accrochera à son idéologie destructrice, tout cessez-le-feu ne sera, au mieux, que temporaire et ne sera certainement pas synonyme de paix. Tout cessez-le-feu laissant au Hamas le contrôle de Gaza priverait les civils palestiniens d'une chance de bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes. C'est pour cette raison que les États-Unis, même s'ils soutiennent fermement une paix durable qui permettrait aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre dans la paix et la sécurité, n'appuient pas l'appel formulé dans le projet de résolution à un cessez-le-feu insoutenable qui ne fera que semer les graines de la prochaine guerre.

Comme les autres membres du Conseil, je suis bouleversé par les images qui nous arrivent de Gaza et la mort de milliers de civils, notamment des enfants. Chaque vie palestinienne innocente perdue est une tragédie qui déchire des familles et des communautés. Il va sans dire que les États-Unis appuient le renouvellement des pauses humanitaires pour permettre le déblocage de l'aide humanitaire et la fourniture d'une aide supplémentaire, alors même que nous nous efforçons de mettre fin à la guerre, pas pour un jour ou une semaine, mais pour toujours.

Soyons clairs. C'est le rejet par les auteurs du projet de résolution des propositions raisonnables, et même essentielles, des États-Unis qui a privé le Conseil d'une occasion de soutenir le dur labeur nécessaire pour rompre le cycle de la violence et jeter les fondements d'un avenir plus pacifique et sûr. Les États-Unis poursuivront le travail difficile de la diplomatie pour obtenir la libération des otages, renforcer la protection des civils, élargir l'aide humanitaire et donner aux Palestiniens et aux Israéliens la possibilité de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Nous devons également redoubler d'efforts, à titre collectif, pour accroître l'aide humanitaire fournie au peuple palestinien et créer les conditions nécessaires pour que l'aide humanitaire atteigne les personnes qui en ont besoin et qui ont désespérément besoin de nourriture, d'eau et d'abris. Nous déployons chaque jour des efforts dans ce sens en collaboration avec Israël, l'Égypte, l'ONU et d'autres acteurs. Comme le Président Biden l'a réaffirmé la semaine dernière, « Une solution à deux États est le seul moyen de garantir la sécurité à long terme des peuples israélien et palestinien ». Nous continuerons d'œuvrer à la réalisation de cet objectif, car comme l'a déclaré le

Secrétaire d'État Blinken, il s'agit là du seul moyen de garantir la sécurité durable d'un Israël juif et démocratique et de faire en sorte que les Palestiniens réalisent leur aspiration légitime à créer leur propre État.

M. de Rivière (France) : La France est gravement préoccupée par la tragédie humanitaire en cours à Gaza. Le Secrétaire général a tiré l'alarme, et il a eu raison. C'est pour cette raison que la France a voté pour le projet de résolution S/2023/970, et c'est pour cette raison qu'elle plaide pour une nouvelle trêve humanitaire, immédiate et durable, qui doit conduire à un cessez-le-feu pérenne.

Pour sa part, elle ne voit aucune contradiction entre la lutte contre le terrorisme et la protection des civils dans le strict respect du droit international humanitaire. Elle aurait souhaité que le Conseil puisse enfin condamner les attaques terroristes du Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier. Malheureusement, une fois de plus, le Conseil a échoué, par désunion et par refus de s'engager véritablement dans une négociation. Ce faisant, alors que la crise à Gaza s'aggrave et qu'elle menace de s'étendre, il ne se montre pas à la hauteur de la mission fondamentale que lui confie la Charte des Nations Unies. La France continuera néanmoins de s'engager résolument dans la voie d'une mobilisation pleine et entière du Conseil sur tous les volets de la crise : sécuritaire, humanitaire et, surtout, politique.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je commencerai par remercier les Émirats arabes unis de leurs efforts inlassables pour parvenir au projet de résolution (S/2023/970). Nous regrettons vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'appeler à un cessez-le-feu immédiat, alors même que le besoin s'en fait désespérément sentir.

Dans sa lettre au Conseil de sécurité invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies (S/2023/962), le Secrétaire général a fait passer un message clair : la situation à Gaza est catastrophique et intenable, les hostilités infligent des souffrances incommensurables et l'ordre public menace de s'effondrer.

Comme nous l'avons indiqué aujourd'hui, Malte reste gravement préoccupée par la crise qui embrase la région depuis les attaques du Hamas le 7 octobre. Nous renouvelons notre ferme condamnation des attaques terroristes barbares du Hamas contre Israël et son peuple, notamment les violences et mutilations sexuelles infligées. Nous n'avons de cesse d'appeler à la libération immédiate, sûre et inconditionnelle de tous les otages, comme le prévoit la résolution 2712 (2023). La mise en

œuvre intégrale de toutes les dispositions de cette résolution est aujourd'hui plus cruciale encore.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël de protéger sa population, nous soulignons une fois de plus que ses opérations militaires doivent systématiquement respecter le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Comme nous l'avons également rappelé ce matin, la protection des civils, des infrastructures civiles et des travailleurs humanitaires doit être une priorité. Toutes les parties doivent s'acquitter des obligations que leur fait le droit international. Il est urgent de remédier à la grave détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Il faut notamment prévoir un accès humanitaire sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution, pour faciliter la fourniture de biens et services essentiels au bien-être des civils, en particulier les enfants. Il demeure également urgent d'augmenter comme il convient la quantité de fournitures acheminées pour répondre aux besoins de la population civile. Ce sont là autant de mesures indispensables pour sauver des vies et éviter des dégâts toujours plus importants, ainsi que l'effondrement de l'ordre public.

Nos efforts diplomatiques doivent s'employer à atténuer les risques de débordement régional. Nous devons nous efforcer de poser les fondements durables de la paix et de la sécurité pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Les paramètres en sont bien connus et sont devenus plus manifestes encore dans le contexte de cette crise effroyable. Il est plus impératif que jamais de s'engager à nouveau en faveur d'une paix globale au Moyen-Orient, en accordant la priorité à la solution des deux États.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation désespérée à Gaza. Les pertes en vies humaines et les déplacements de civils à Gaza ne peuvent pas continuer à ce rythme.

Nous avons accueilli très favorablement la pause humanitaire et sa reconduction, le mois dernier, ainsi que la libération d'otages et les livraisons d'aide humanitaire qui ont eu lieu pendant cette période. Nous appelons à instaurer de nouvelles pauses, plus longues, afin de faire parvenir de l'aide aux Palestiniens et de permettre de nouvelles libérations d'otages.

Mais nous ne pouvons pas voter pour un projet de résolution qui ne condamne pas les atrocités commises par le Hamas contre des civils israéliens innocents le

7 octobre. En appelant à un cessez-le-feu, on oublie que le Hamas a commis des actes de terreur et qu'il retient encore des civils en otage. Israël doit être en mesure de répondre à la menace que représente le Hamas, et il doit le faire dans le respect du droit international humanitaire, afin qu'une telle attaque ne puisse plus jamais se reproduire et que nous puissions nous employer concrètement à une solution prévoyant deux États qui permette aux Palestiniens de se doter d'un État, à Israël d'être en sécurité, et aux populations des deux côtés de vivre dans la paix. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution (S/2023/970).

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Nous avons tous et toutes eu l'occasion d'exprimer nos positions complètes ce matin (voir S/PV.9498). On me permettra donc d'ajouter juste le point suivant.

La Suisse a voté pour le projet de résolution porté par les Émirats arabes unis (S/2023/970) sachant que le cessez-le-feu humanitaire est compris comme une pause humanitaire limitée dans le temps, sans porter préjudice au droit d'Israël d'assurer sa défense et sa sécurité. La Suisse regrette que ce projet de résolution n'ait pas été adopté.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie à son tour les Émirats arabes unis des efforts considérables et inlassables qu'ils ont déployés pour aboutir au projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2023/970).

Ce texte, présenté par les Émirats arabes unis au nom des pays arabes, a pour objet principal de demander un cessez-le-feu immédiat à Gaza et la libération de tous les otages. Près de 100 pays, dont la Chine, s'en sont portés coauteurs. Nous sommes extrêmement déçus et regrettons que les États-Unis aient opposé leur veto à ce projet de résolution.

Deux mois de combats ont déjà causé des morts et destructions d'une ampleur sans précédent. Un cessez-le-feu immédiat est incontournable. Sur ce point, aucune attitude négative n'est tenable et aucune justification n'est viable. Il convient de souligner que tolérer la poursuite des combats tout en prétendant se préoccuper de la vie et de la sécurité des Gazaouites et de leurs besoins humanitaires est, en soi, une contradiction. Tolérer la poursuite des combats tout en affirmant qu'il faut empêcher le conflit de se propager, c'est se bercer d'illusions. Tolérer la poursuite des combats tout en mentionnant à tout bout de champ la protection des femmes et des filles et des droits

humains est extrêmement hypocrite. Tout cela atteste une fois de plus de la politique de deux poids, deux mesures.

Certes, le projet de résolution a fait l'objet d'un veto, mais l'appel énergique de la communauté internationale à instaurer un cessez-le-feu et à mettre fin aux combats, à protéger les civils et à empêcher une catastrophe humanitaire plus grave ne faiblira pas. Les efforts du Conseil de sécurité pour faire respecter la justice et s'acquitter de ses responsabilités ne cesseront pas.

Nous exhortons Israël à tenir compte de l'appel de la communauté internationale et à cesser d'infliger une punition collective à la population gazaouite. Nous prônons la poursuite de la médiation diplomatique pour faciliter la libération rapide de toutes les personnes retenues en captivité. Nous appelons toutes les parties concernées à unir tous leurs efforts pour atteindre l'objectif commun de mettre fin aux combats à Gaza, afin de préserver l'espoir de survie du peuple palestinien et l'espoir de paix dans la région du Moyen-Orient.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation des Émirats arabes unis d'avoir proposé le projet de résolution S/2023/970. Le Ghana a voté pour, car nous pensons que la situation humanitaire à Gaza se détériore rapidement et qu'il faut y remédier d'urgence pour éviter une catastrophe humanitaire. Tout en reconnaissant le souhait quasi unanime de la communauté internationale de parvenir à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et inconditionnel, nous considérons que le projet de résolution aurait pu inclure une condamnation des attaques odieuses perpétrées par le Hamas le 7 octobre. En tant que Conseil, nous devons veiller à ce que nos projets de résolution tiennent compte de toutes les questions sous-jacentes afin de préserver l'objectivité de cet organe et sa crédibilité en tant qu'intermédiaire honnête pour un règlement pacifique de la question israélo-palestinienne sur la base de la solution des deux États.

Pour terminer, tout en regrettant que le projet de résolution n'ait pas été adopté, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la solution des deux États et exprimons l'espoir que le Conseil pourra prendre des mesures qui contribueront à sauver des vies.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que ce jour est l'un des plus sombres de l'histoire du Moyen-Orient. Une fois de plus, en bloquant cyniquement l'appel à un cessez-le-feu dans la zone de conflit israélo-palestinienne, nos collègues américains ont littéralement, sous nos yeux,

condamné à mort des milliers, voire des dizaines de milliers, de civils en Palestine et en Israël, y compris des femmes et des enfants, ainsi que le personnel des Nations Unies qui tente de leur venir en aide. L'histoire jugera ces actions de Washington. Ils peuvent prononcer cyniquement autant de belles paroles creuses sur la démocratie, les droits humains, les femmes, la paix et la sécurité, les « règles » et l'« ordre » qu'ils veulent, mais nous venons de voir la valeur réelle de ces mots, lorsque deux membres du Conseil de sécurité ont choisi de rester complices du massacre impitoyable perpétré par Israël.

Je ne dis pas cela pour faire honte à nos collègues américains. Je suis sûr que le résultat de notre vote a trouvé un écho dans le cœur des citoyens ordinaires des États-Unis et du Royaume-Uni, dont les appels à la paix et au bon sens n'ont pas été entendus par les élites dirigeantes de leurs pays. Je suis certain qu'ils auront leur mot à dire. Il ne nous reste plus, au Conseil, qu'à redoubler d'efforts encore et encore pour tenter de parvenir à une décision qui puisse soulager les souffrances des civils, dans le cadre limité et privé d'efficacité que nous ont laissé Washington et Londres. Il est important d'assurer la mise en œuvre de la résolution 2712 (2023), adoptée par le Conseil, quel que soit notre sentiment à son égard. Nous attendons du Secrétaire général qu'il fasse des propositions sur la manière d'organiser le suivi de sa mise en œuvre dès que possible. Nous espérons qu'au moins quelque chose pourra être fait dans ce cadre.

Comme nous l'avons déjà proposé, l'une des autres options pourrait consister à élargir le mandat de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. En outre, nous comptons sur l'Assemblée générale pour qu'elle intervienne une fois encore. Nous ne pouvons et ne devons pas laisser des Palestiniens et des Israéliens innocents à la merci de ceux pour qui la guerre est un jeu géopolitique et une source d'enrichissement.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Plus de deux mois se sont écoulés depuis l'attaque terroriste du Hamas contre Israël le 7 octobre, suivie de la riposte militaire massive d'Israël. Après plusieurs tentatives infructueuses, le Conseil de sécurité s'est enfin prononcé le 15 novembre en adoptant la résolution 2712 (2023). Depuis, une pause humanitaire d'une semaine, porteuse d'espoir, a permis l'acheminement d'une plus grande quantité d'aide d'urgence par le point de passage de Rafah et la libération de plus de 100 otages. Cependant, après l'échec de cette pause, la situation s'est rapidement détériorée, déclenchant un nouveau cycle de morts, de déplacements et de destructions. Il est manifeste qu'il faut faire plus.

Nous avons voté pour le projet de résolution S/2023/970, car la perte de vies civiles, dont nous sommes témoins aujourd'hui, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes, est tragique. Dans la situation actuelle, le Japon prend également très au sérieux l'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. Le Japon regrette donc que le projet de résolution n'ait pas été adopté. Nous devons toutefois rappeler que le pays qui a opposé son veto déploie d'énormes efforts diplomatiques pour améliorer concrètement la situation humanitaire sur le terrain. C'est pourquoi nous avons intensifier nos efforts conjoints et œuvrer sans relâche pour trouver un terrain d'entente à partir duquel le Conseil peut travailler ensemble pour le peuple palestinien, pour le peuple israélien et au-delà, plutôt que de se complaire à lancer des accusations. À cet égard, j'ai donc été déçu par la déclaration de l'orateur qui m'a précédé.

Bien que ce résultat soit décevant, le Japon travaillera de manière constructive avec les autres membres du Conseil pour trouver une voie pour aller de l'avant.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie a voté pour le projet de résolution S/2023/970, sur un cessez-le-feu humanitaire à Gaza, présenté par les Émirats arabes unis, se joignant à l'appel du Secrétaire général et des organismes des Nations Unies pour mettre fin aux hostilités sur le terrain afin de garantir un accès humanitaire à la population de Gaza et à tous les civils souffrant de ce conflit. Nous appuyons fermement l'accent clairement mis dans le projet de résolution sur la protection des civils et la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Que les choses soient claires. Nous soutenons l'appel à un cessez-le-feu humanitaire à Gaza pour sauver les civils, pas pour protéger le Hamas ou d'autres terroristes. Par conséquent, cela ne doit pas être considéré et utilisé à mauvais escient par le Hamas comme une nouvelle occasion de se réorganiser et d'attaquer Israël et sa population, comme il le fait depuis l'attaque terroriste du 7 octobre, sans que le Conseil de sécurité ne réagisse pour le condamner. Il est donc important que le Conseil commence à réfléchir rapidement à la manière d'amener le Hamas à rendre des comptes pour les attaques terroristes du 7 octobre, les otages qui n'ont pas encore été libérés, les violences sexuelles utilisées comme arme de terreur et les dommages considérables qu'il a infligés à la cause palestinienne. La population de Gaza doit rejeter le Hamas et embrasser la voie de la paix comme le seul moyen de construire son avenir. Et la seule façon d'y parvenir est de garantir le droit à l'existence et la sécurité d'Israël, d'une

part, et de permettre aux Palestiniens de disposer de leur propre État et de leur liberté, d'autre part.

M. Biang (Gabon) : Le Gabon a voté pour le projet de résolution S/2023/970 qui nous a été soumis ce soir à l'initiative des Émirats arabes unis. Nous l'avons fait avec la mesure des responsabilités qu'il était temps d'arrêter la violence meurtrière et le bain de sang insoutenable de la population civile. Une fois de plus, le Conseil de sécurité n'a pas pu transcender ses divisions pour répondre de façon unanime à la situation chaotique dont sont victimes les populations civiles, les femmes et les enfants dans les ruines de Gaza. Il n'y aura, à notre grand regret, pas de cessez-le-feu ce soir dans la guerre entre Israël et le Hamas. Il n'y aura pas d'écho sur le terrain aujourd'hui à l'appel exceptionnel et sans précédent du Secrétaire général à travers l'activation de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, qui commande une action urgente et coordonnée pour sauver des vies humaines, les vies de milliers d'enfants et de milliers de femmes qui n'ont d'autre recours que le droit international humanitaire et les décisions du Conseil.

Le Conseil devra puiser dans l'humanité de chacun de ses membres pour faire preuve de plus d'engagement et faire cesser les hostilités à Gaza. Le Conseil devra faire preuve de plus d'engagement pour justifier et être à la mesure de sa vocation et de son mandat d'arrêter les guerres, à défaut de les prévenir. Le Conseil devra dépasser les clivages devant les tragédies parce qu'il est le reflet de la conscience universelle. Il doit y avoir en tout temps une place dans cette salle pour le rejet de l'horreur, quels qu'en soient les auteurs. Il doit y avoir une place dans cette salle pour le respect du droit international humanitaire en tout temps. Il doit y avoir chaque fois une place autour de cette table pour appeler à un cessez-le-feu humanitaire, et nous devons très rapidement revenir pour prendre cette place et nous inscrire à la dimension des responsabilités à assumer.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a voté pour le projet de résolution proposé par les Émirats arabes unis au nom du Groupe des États arabes (S/2023/970), dont nous nous sommes également portés coauteurs. Nous regrettons qu'il n'ait pas reçu l'approbation nécessaire, malgré les 13 votes pour.

L'ampleur sans précédent de la tragédie humanitaire qui se déroule à Gaza exige une action urgente. Il est toujours de notre responsabilité de la prévenir. Le Conseil aurait déjà dû le faire en exigeant un cessez-le-feu humanitaire immédiat, la facilitation de l'aide humanitaire et la libération immédiate et inconditionnelle de tous

les otages. Sans cela, le Conseil de sécurité risque de se rendre complice de nouvelles pertes en vies humaines. Tôt ou tard, les membres du Conseil devront assumer leurs responsabilités et faire ce qui est juste. Il ne s'agit pas seulement de l'appel du Brésil, mais des exigences de la conscience publique, des impératifs de l'humanité. Le prix de l'inaction est insupportablement élevé sur les plans politique, moral et juridique. Nous risquons de porter irrémédiablement atteinte à la perspective d'une solution des deux États.

Le Brésil continuera à travailler avec les membres du Conseil en vue de rétablir les conditions nécessaires à la reprise de l'action humanitaire à Gaza. Nous devons également être conséquents dans notre défense du droit international, en particulier du droit international humanitaire, en prenant de véritables mesures. Il est urgent de rétablir l'autorité du Conseil, qui devrait être guidé par notre responsabilité collective de garantir la paix et la sécurité sans faire d'exception. Maintenant que nous avons échoué une fois de plus, nous pourrions peut-être essayer de lancer un processus de négociation plus efficace qui placerait l'entière responsabilité d'un projet de résolution sur tous les États Membres.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique regrette profondément que, malgré les efforts déployés par le Conseil de sécurité, celui-ci n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus et d'adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2023/970), qui visait à remédier à la situation humanitaire catastrophique à Gaza.

Le Mozambique a voté pour le projet de résolution, espérant qu'il conduirait à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, atténuant ainsi les souffrances des civils dans la bande de Gaza. La situation humanitaire préoccupante dans la bande de Gaza et les souffrances de la population civile palestinienne ne peuvent pas être simplement ignorées par qui que ce soit, et certainement pas par le Conseil. Comme cela a été souligné précédemment, il est impératif que toutes les parties respectent leurs obligations et le droit international, y compris le droit international humanitaire, afin de protéger la population et les infrastructures civiles. Le Mozambique félicite les Émirats arabes unis pour les efforts qu'ils déploient en vue de trouver une solution concertée au conflit et de contribuer à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, en particulier entre Israël et la Palestine. Nous exprimons également notre gratitude et notre soutien indéfectible au Secrétaire général pour ses efforts visant à régler le conflit conformément à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts visant à faire cesser les hostilités et à mettre en œuvre la solution des deux États dans l'intérêt de la paix et de la sécurité entre Israël et la Palestine, en encourageant les relations de bon voisinage et en promouvant l'harmonie régionale, le tout conformément aux principes énoncés dans la Charte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Comme l'a déclaré hier le Président de l'Équateur, Daniel Noboa Azín, lors de sa visite à l'ONU, notre pays sera toujours en faveur de la paix, d'un cessez-le-feu et de la fin de la violence, non seulement à Gaza, mais dans toute autre région ou tout territoire du monde. Ce n'est pas un hasard s'il est notre président et hier, il a présidé les travaux du Conseil de sécurité (voir S/PV.9497).

Nous renouvelons notre condamnation totale des actes terroristes contre des peuples amis, comme Israël, et nous pensons que chaque civil tué en Israël ou en Palestine depuis le 7 octobre représente une tragédie qui rend encore plus nécessaire de progresser vers la paix. Nous estimons qu'il est urgent d'agir pour éviter une catastrophe humanitaire qui, comme le souligne le Secrétaire général, pourrait avoir des conséquences irréversibles sur la paix et la sécurité dans toute la région. C'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution que nous venons d'examiner (S/2023/970), qui appelle à un cessez-le-feu humanitaire pour soulager la population civile et à une libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Quelle autre décision pouvions-nous prendre, en tant que pays présidant l'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales ? Nous l'avons fait, en outre, avec la ferme conviction que les deux peuples méritent de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité, ce qui ne peut être réalisé que grâce à une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, à savoir l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : C'est l'heure de vérité. Nous sommes à un tournant de l'histoire, et il est plus que regrettable – désastreux en fait – que le Conseil de sécurité n'ait pas pu, une fois de plus, se montrer à la hauteur de ses responsabilités face à

la grave crise qui menace des vies humaines et la paix et la sécurité régionales et internationales. Des millions de vies palestiniennes sont en jeu. Chacune d'entre elle est sacrée et mérite d'être sauvée.

Au lieu de permettre au Conseil de respecter son mandat en appelant enfin clairement, après deux mois de massacres, à la fin des atrocités, les criminels de guerre se voient maintenant accorder plus de temps pour perpétrer leurs crimes. Comment cela peut-il être justifié ? Comment peut-on justifier le massacre d'un peuple entier ? Ceux qui plaident pour la prolongation de l'assaut d'une part, tout en plaidant contre la commission d'atrocités d'autre part, devraient maintenant être convaincus que la prolongation de cette guerre implique évidemment la poursuite de la commission d'atrocités, la perte de plus de vies innocentes et plus de destructions. Tout ceci est inextricablement lié. C'est ainsi qu'Israël mène sa guerre, en commettant des atrocités.

Des centaines de personnes seront tuées demain à la même heure, puis des centaines d'autres et enfin des milliers. Des enfants seront tués, rendus orphelins, blessés ou handicapés à vie, non par erreur mais à dessein, car les tueurs n'ont aucune considération pour la vie des Palestiniens, du berceau à la tombe et au-delà. À présent, même les personnes tuées sont empilées dans des fosses communes ou abandonnées pendant des jours, voire des semaines, sous les gravats, sans sépulture digne. Nous entendrons d'autres cris émaner des décombres, des personnes toujours en vie qui demandent qu'on les sauve. Cette catastrophe humanitaire est vouée à briser d'autres records tout aussi terrifiants. Comment peut-on justifier cela ? Comment peut-on tolérer d'assister à de nouvelles horreurs de ce type et de les laisser se poursuivre ? À Gaza, 2,3 millions de Palestiniens paient de leur vie le prix du deux poids, deux mesures, le prix du parti pris et du racisme, le prix de l'exceptionnalisme et de la suprématie israéliens. Quiconque s'oppose à la destruction et au déplacement du peuple palestinien doit s'opposer à cette guerre. Et quiconque la soutient donne carte blanche à la destruction et au déplacement, indépendamment de ses intentions ou de ses efforts. Seul le résultat compte lorsque tant de vies sont en jeu. Quiconque s'oppose aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au

génocide doit s'opposer à cette guerre. Et quiconque la soutient donne carte blanche aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au génocide, indépendamment de ses intentions ou de ses efforts. Seul le résultat compte lorsque tant de vies sont en jeu.

Enfin, je voudrais remercier les 100 pays qui, en moins d'une journée, se sont mobilisés pour se porter coauteurs du projet de résolution S/2023/970. En effet, le nombre de pays appuyant cette initiative a augmenté depuis que mon frère des Émirats arabes unis a saisi le Conseil. Je tiens également à remercier les membres du Conseil de sécurité qui, mus par leur courage et leur sens de l'humanité et de la décence humaine, ont voté pour ce projet de résolution. Je remercie les 13 membres qui ont voté pour, y compris vous, Monsieur le Président.

Aux côtés de tous les États qui défendent une position claire et de principe, aux côtés du Secrétaire général, de la société civile et des peuples du monde entier qui nous sont solidaires, nous ne ménagerons aucun effort pour mettre fin au massacre de notre peuple. Nous mettrons tout en œuvre pour que les responsables rendent des comptes. Nous ne relâcherons jamais nos efforts pour faire respecter le droit international, pas plus que nous ne relâcherons nos efforts pour faire valoir les droits de notre peuple et défendre notre juste cause. Ce qui se passe en ce moment aura des répercussions déterminantes sur l'avenir de notre région, sur la compréhension et la perception des pays individuels et sur les relations entre les communautés, les peuples et les nations du monde entier.

Nous vivons une journée fatidique pour le Conseil de sécurité. Nous rejetons ce résultat et continuerons d'exploiter toutes les voies légitimes pour mettre fin à ces atrocités abominables, notamment avec la reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous exigeons un cessez-le-feu pour sauver des vies. Chaque jour qui passe est synonyme de vies perdues et de personnes tuées, à un rythme sans précédent dans l'histoire moderne. Chaque jour qui passe, c'est la barbarie qui l'emporte et l'humanité qui est abandonnée. L'humanité doit l'emporter maintenant : dans l'intérêt du peuple palestinien à Gaza, et dans l'intérêt de l'humanité.

La séance est levée à 16 h 30.